

Rapport de consultation publique du

# Projet de Plan de gestion des matières résiduelles

révisé 2023-2029



Juillet 2022



## Table des matières

I- Mise en contexte.....	4
II- Consultation publique.....	5
2.1- Période de consultation publique.....	5
2.2- Assemblée publique.....	12
2.2.1- Déroulement de l'assemblée.....	12
2.2.1.1- Présentation du portait-diagnostic du projet de PGMR.....	12
2.2.1.2- Présentation du plan d'action du projet de PGMR.....	15
2.2.1.3- Présentation des mesures d'ISÉ.....	18
2.2.1.4- Questions générales en lien avec le projet de PGMR.....	19
2.3- Avis et commentaires reçus.....	20
III- Synthèse de la consultation publique.....	21
IV- Recommandations.....	23
Annexe 1. Résolution d'adoption du projet de PGMR	
Annexe 2. Audience des publicités informant la population de la consultation publique	
Annexe 3. Liste des personnes présentes à l'assemblée publique	
Annexe 4. Ordre du jour de l'assemblée publique	
Annexe 5. Résumé du projet de PGMR présenté au cours de l'assemblée publique	

## I- Mise en contexte

La MRC de La Matanie a lancé le processus de révision du PGMR à l'automne 2021, a procédé à des consultations sectorielles et a réalisé un sondage auprès du grand public en vue de recueillir des pistes de solution concrètes pouvant, d'une part, répondre aux enjeux et défis liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et, d'autre part, répondre aux exigences de la *Politique de gestion des matières résiduelles* du gouvernement du Québec.

Le projet de PGMR révisé qui en résulte se décline en une vision, cinq (5) orientations, cinq (5) grands objectifs et quarante-neuf (49) mesures.

Le 20 avril 2022, le Conseil de la MRC a adopté par résolution le projet de PGMR 2023-2029 et a ordonné la tenue d'une consultation publique en vue de présenter le projet de PGMR au public. Conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le sommaire du projet de Plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et de lieu de l'assemblée publique ont été publiés au moins 45 jours avant sa tenue. Une copie de la résolution d'adoption du projet de PGMR se trouve en annexe 1.

Le présent rapport fait état des discussions, préoccupations, recommandations et commentaires recueillis au cours de la période de consultation publique.

## II- Consultation publique

### 2.1- Période de consultation publique

La période de consultation publique du projet de PGMR s'est échelonnée sur plus d'une cinquantaine de jours, du 27 avril au 21 juin 2022.

Pour faciliter la participation du plus grand nombre possible de gens, divers moyens ont été utilisés par la MRC. Un avis public et le sommaire du projet de PGMR ont été publiés dans le journal régional «L'Avantage gaspésien» le 27 avril, sur le site Web de la MRC et affichés au bureau de la MRC. L'avis de consultation publique a été publié dans la plupart des bulletins des municipalités locales. Plusieurs variantes d'une publicité sur la consultation publique ont été diffusées sur la page Facebook de la MRC de La Matanie (Environnement Matanie) du 3 mai au 20 juin. Des messages en lien avec la consultation publique ont été radiodiffusés par deux stations locales au cours des deux dernières semaines précédant la tenue de l'assemblée. Un numéro de téléphone a été communiqué à la population pour faire part de leurs commentaires. Un formulaire en ligne a également été mis à la disposition des gens voulant faire part de leurs avis et commentaires sur le projet de Plan.

En termes de visibilité des moyens mis en œuvre pour assurer la participation de la population, les publicités sur notre page Facebook ont été vues de façon cumulée par plus de 21 000 personnes (voir annexe 2). Plus de 230 personnes ont cliqué sur le lien menant vers le formulaire pouvant leur permettre de faire des commentaires. Vingt-trois (23) personnes ont rempli le formulaire soit pour indiquer leur intention d'assister en présence ou par visioconférence à l'assemblée publique ou pour faire part de leurs commentaires concernant le projet de Plan.

Pendant toute la durée de la période de consultation publique, la version électronique du projet de Plan a été mise en ligne, sur le site Web et vers la solution infonuagique de la MRC. La version électronique ou papier a été disponible dans les bureaux municipaux pour consultation.

L'avis public et le sommaire du projet de PGMR publiés le 27 avril 2022 sont présentés dans les pages suivantes.

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS – CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ  
DE LA MRC DE LA MATANIE**

**AVIS AU PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** le projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de La Matanie a été adopté le 20 avril 2022 et que, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et dans le but de favoriser la participation des citoyennes et citoyens dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan, une assemblée de consultation publique aura lieu :

**Le mardi 21 juin à 19h00 – Matane**

Salle Rivière-Bonjour (sous-sol de l'édifice de La Matanie) située au 158, rue Soucy à Matane.

Lors de cette consultation, la MRC présentera le contenu du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et entendra les personnes qui souhaitent s'exprimer sur le sujet.

Les groupes ou les individus qui désirent être entendus peuvent déposer une demande d'audition à la MRC de La Matanie (voir coordonnées ci-dessous), **au plus tard le vendredi 17 juin 2022** :

- 1) Au bureau de la MRC de La Matanie :

158, rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage, Matane (Québec) G4W 2E3

Courriel : [mrcdelamatanie@lamatanie.ca](mailto:mrcdelamatanie@lamatanie.ca)

Télécopieur : 418-562-7265

(Inscrire la mention PGMR de la MRC de La Matanie)

- 2) Sur le site Web de la MRC, dans l'onglet Consultation publique du PGMR
- 3) Sur la page Facebook Environnement Matanie
- 4) Par téléphone au 418-562-6734 poste 225

Pour les individus ou groupes qui présentent un mémoire lequel doit être transmis **au plus tard le vendredi 17 juin 2022**, les informations suivantes doivent être indiquées :

- le nom et les coordonnées de la personne ou du représentant du groupe présentant le mémoire;
- la municipalité de résidence (cas d'un particulier) ou le siège social (cas d'un organisme ou d'un groupe);
- la volonté d'intervenir lors de la soirée de consultation. Une demande d'audition devra toutefois être déposée à la MRC de La Matanie, **au plus tard le vendredi 17 juin 2022**.

Les personnes qui souhaitent assister et participer à la soirée de consultation sans avoir déposé un mémoire sont également les bienvenues et pourront s'inscrire, **au plus tard le vendredi 17 juin 2022**, sur le site Web de la MRC (onglet Consultation publique du PGMR) ou par téléphone. Un lien pour participer *via* Zoom leur sera transmis.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles peut être consulté au bureau de la MRC de La Matanie et au bureau de chaque municipalité durant les heures normales d'ouverture. Il peut être consulté également sur le site Web de la MRC : [www.lamatanie.ca](http://www.lamatanie.ca).

**Fait à Matane, ce 21<sup>e</sup> jour d'avril 2022.**

*(original signé)*

---

La directrice générale et greffière-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

## SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA MATANIE

### Mise en contexte

La *Loi sur la qualité de l'environnement* confère aux MRC le rôle de planificatrice de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de leur territoire. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), outil régional de gestion des matières résiduelles, découle de cette responsabilité. En vigueur depuis mars 2017, le PGMR de la MRC de La Matanie a été révisé en vue de prendre en compte les nouveaux objectifs du gouvernement du Québec en matière de gestion des matières résiduelles.

### Objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*

Les objectifs gouvernementaux sont déterminés par le Plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et visent à :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

### Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029

La MRC de La Matanie a lancé le processus de révision du PGMR à l'automne 2021, a procédé à des consultations sectorielles et a réalisé un sondage auprès du grand public en vue de recueillir des pistes de solution concrètes pouvant, d'une part, répondre aux enjeux et défis liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et, d'autre part, répondre aux exigences de la *Politique de gestion des matières résiduelles* du gouvernement du Québec.

Le projet de PGMR révisé qui en résulte se décline en une vision, cinq (5) orientations, cinq (5) grands objectifs et quarante-neuf (49) mesures.

### Vision

Les priorités d'action de la MRC de La Matanie s'inscrivent dans une vision globale qui vise à faire de la gestion des matières résiduelles une opportunité d'affaires selon l'approche d'économie circulaire.



## **Orientations**

Les grandes orientations de la MRC de La Matanie en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles sont :

- Détourner les matières organiques putrescibles de l'enfouissement;
- Encourager la réduction des matières résiduelles à la source;
- Augmenter le taux de participation à la récupération des matières recyclables;
- Encourager les industries, commerces et institutions à adopter des mesures visant à augmenter la récupération des matières résiduelles;
- Réduire l'élimination de déchets sur le territoire.

## **Objectifs**

Les objectifs sont les suivants :

- Réduire à 475 kg ou moins la quantité totale de déchets enfouis par personne et par année (d'ici à 2029);
- Récupérer 75% du verre, du métal et d'autres plastiques récupérables des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel;
- Récupérer 80% des plastiques d'ensilage du milieu agricole;
- Recycler 100% des résidus verts, alimentaires et des biosolides municipaux;
- Orienter vers un centre de tri 100% des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

## **Plan d'action 2023-2029**

Pour atteindre les objectifs du Plan d'action de la *Politique* et ceux de la MRC, les actions des municipalités vont se porter sur les axes d'intervention suivants :

- la mise en place d'infrastructures;
- le renforcement des programmes de gestion de matières résiduelles existants;
- la mise en œuvre de nouvelles mesures de gestion et le renforcement des mesures existantes qui ont prouvé leur efficacité.

Les activités et l'échéancier de réalisation des mesures présentées selon la hiérarchie des 3RV-E et permettant l'atteinte des objectifs du gouvernement et de la MRC sont énumérés dans le tableau suivant :

**Tableau 1. Mesures proposées pour atteindre les objectifs**

<b>Activités / Mesures de réduction à la source</b>	<b>Période</b>
1. Participer activement à la démarche visant à réduire le gaspillage alimentaire	2023-2029
2. Soutenir financièrement les initiatives locales et régionales d'organismes communautaires de réduction du gaspillage alimentaire (frigos partagés, cuisines collectives, etc.)	2023-2029
3. Réaliser et maintenir à jour le portrait du gaspillage alimentaire chez les transformateurs, commerces et restaurateurs du territoire en accord avec le plan d'agriculture urbaine de la MRC de La Matanie	2023-2029
4. Organiser des ateliers et conférences à l'intention du grand public sur le concept Zéro déchet	2023-2029
5. Organiser une exposition d'un modèle de logement d'une famille adoptant le mode de vie zéro déchet	2024
6. Contribuer à la réalisation annuelle d'un atelier de réparation	2023-2029
7. Soutenir et participer au service d'accompagnement existant visant à aider les ICI dans leur transition vers l'économie circulaire	2023-2029
8. Accompagner les municipalités qui souhaitent implanter la tarification incitative du service de collecte des déchets	2023-2029
9. Étudier la possibilité d'un partenariat pour faire connaître le service existant de location de vaisselles et d'ustensiles de cuisine réutilisables	2023-2029
<b>Activités / Mesures de réduction à la source</b>	<b>Période</b>
10. Optimiser la desserte du territoire par la mise en place d'au moins deux écocentres satellites de l'écocentre de Matane	2023-2025
11. Accompagner les municipalités dans la mise en place des écocentres satellites	2023-2025
12. Convenir d'une entente intermunicipale pour le fonctionnement des écocentres satellites dans les municipalités et de l'écocentre central à Matane	2023-2025
13. Réaménager l'écocentre de Matane pour en améliorer l'efficacité (agrandissement, mise en place d'aires d'échanges, de réparation d'objets, etc.)	2026-2027
14. Mettre en place à l'écocentre de Matane un écoboutique d'objets réutilisables	2026-2027
15. Offrir un service d'apport et de dépôt d'encombrants utilisables à l'écocentre de Matane	2026-2029
16. Évaluer la possibilité de moduler les horaires d'ouverture de l'écocentre de Matane en fonction de la fréquentation hebdomadaire	2026-2027
17. Exiger dans le processus d'appels d'offres le tri des encombrants encore utilisables lors des collectes et en assurer un suivi	2023-2029
18. Soutenir financièrement et accompagner les friperies du territoire dans leurs projets de mise en valeur des matières textiles	2023-2029
<b>Activités / Mesures de récupération – Recyclage - Valorisation</b>	<b>Période</b>
19. Poursuivre l'implantation de la collecte et du traitement de la matière organique dans les résidences unifamiliales et les résidences de 6 à 9 logements	2023-2029
20. Instaurer la collecte et le traitement de la matière organique dans les ICI	2023-2029
21. Ajouter des équipements de récupération de la matière organique aux équipements existants dans les lieux publics	2023-2024
22. Distribuer à la population et utiliser dans l'aménagement paysager le compost provenant de la collecte et du traitement de la matière organique	2023-2029
23. Identifier et recruter les producteurs agricoles pour la mise en place des sites de collecte de plastiques agricoles	2023
24. Mettre en place des sites de collecte de plastiques agricoles dans les grandes fermes productrices tout en maintenant la collecte de porte en porte dans les plus petites fermes	2023-2024
25. Recycler les boues des étangs d'épuration vidangés	2023-2029
26. Maintenir et améliorer le service centralisé de collecte, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées	2023-2029
27. Convenir d'une entente avec un opérateur du secteur sud-est du territoire non organisé Rivière-Bonjour en vue de la mise en place de conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles par apport volontaire	2023-2029
28. Consolider la desserte en conteneurs pour le dépôt de matières résiduelles du secteur ouest du territoire non organisé Rivière-Bonjour	2023-2029
29. Accompagner les municipalités locales dans la démarche provinciale de modernisation de la collecte sélective et de la consigne	2023-2029
30. Encourager la mise en place de points municipaux des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)	2023-2029
<b>Activités / Mesures d'élimination</b>	<b>Période</b>
31. Déterminer avec les municipalités concernées les meilleures options de gestion des points de dépôt de matières résiduelles desservant les secteurs non accessibles aux camions de vidange	2023-2024

32. Renouveler l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides	2025
33. Revoir le mode de tarification de l'enfouissement des déchets au LET pour refléter les quantités réelles enfouies par municipalité	2025
<b>Règlementation</b>	<b>Période</b>
34. Amender les règlements municipaux pour interdire le dépôt de matières organiques dans la poubelle	2023-2024
35. Adopter un règlement visant à réduire l'utilisation des produits à usage unique et mettre en place une stratégie visant à accompagner les ICI	2023-2025
<b>Activités / Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)</b>	<b>Période</b>
36. Poursuivre les activités de diffusion visant à mettre en valeur les ICI qui entreprennent des initiatives concrètes pour réduire les déchets générés par leurs activités	2023-2029
37. Diffuser les dépliants de sensibilisation en lien avec le tri des résidus de CRD au cours de l'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition	2023-2029
38. Organiser des activités variées de sensibilisation à la collecte et au traitement de la matière organique (vidéos, rencontres de groupes, bulletins municipaux, médias sociaux et traditionnels, marché public, festivals d'été, etc.)	2023-2029
39. Utiliser les patrouilles vertes pour sensibiliser les gestionnaires d'ICI à la collecte et au traitement de la matière organique	2023-2029
40. Réaliser des activités de sensibilisation adaptées aux élèves primaires, secondaires et aux jeunes des camps de jour	2023-2029
41. Réaliser des activités spécifiques pour mettre en valeur le savoir-faire écoresponsable des aînés	2023-2029
42. Maintenir et renforcer les activités de sensibilisation de porte en porte durant l'été (inspection de bacs, distribution de dépliants, etc.)	2023-2029
43. Sensibiliser la population aux services fournis à l'écocentre de Matane et aux écocentres satellites, le cas échéant	2023-2029
44. Faire connaître la localisation des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP)	2023-2029
45. Informer et sensibiliser les producteurs agricoles sur le programme de récupération des plastiques d'ensilage	2023-2029
46. Sensibiliser et informer les utilisateurs des terres publiques du TNO Rivière-Bonjour de l'emplacement des conteneurs pour le dépôt volontaire des matières résiduelles	2023-2029
47. Participer au comité régional de gestion des matières résiduelles en vue de trouver des solutions communes aux problèmes de GMR	2023-2029
48. Produire et diffuser un bilan annuel par municipalité relatif à la gestion des matières résiduelles	2023-2029
49. Produire et diffuser le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	2023-2029

MRC de La Matanie

Avril 2022

## 2.2- Assemblée publique

Une assemblée publique de consultation a eu lieu à Matane le 21 juin 2022. Les gens pouvaient assister en présentiel ou via la plateforme de visioconférence *Zoom*. Un lien a été préalablement transmis aux gens ayant manifesté leur intention d’y assister de façon virtuelle.

### 2.2.1- Déroulement de l’assemblée

Un comité *ad hoc* composé du préfet de la MRC de La Matanie et maire de Sainte-Félicité, M. Andrew Turcotte, du directeur général adjoint et directeur de l’aménagement et l’urbanisme, M. Olivier Banville, et du conseiller à l’environnement et aux cours d’eau et responsable du PGMR, M. Nixon Sanon, a présenté, animé, recueilli les avis et commentaires, et répondu aux questions des personnes présentes au cours de l’assemblée.

L’assemblée publique a débuté autour de dix-neuf (19) heures après l’inscription des personnes présentes dans la salle. Une seule personne a participé par visioconférence. Un feuillet présentant le sommaire du projet de PGMR a été distribué à chacune des personnes présentes et transmis préalablement aux gens devant assister par visioconférence. Une quinzaine de citoyennes et citoyens ont participé à cette soirée de consultation. La liste des personnes présentes se trouve en annexe 3.

M. Olivier Banville, l’animateur de la soirée, a brièvement présenté l’ordre du jour (annexe 4) à l’assistance et a obtenu son accord pour enregistrer le contenu de l’assemblée pour des fins de rédaction du rapport. M. Banville a également expliqué les consignes en lien avec le bon déroulement de la soirée, à savoir la présentation du projet de PGMR en quatre blocs, incluant à la fin de chacun, une période de questions. Les personnes étaient invitées à se présenter au début de leur intervention.

Après les propos d’introduction, le préfet de la MRC, M. Andrew Turcotte, a souhaité la bienvenue aux personnes de l’assistance. Pour s’assurer de la compréhension de la démarche de consultation publique, M. Turcotte a fait une mise en contexte de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC en lien avec la *Loi sur la qualité de l’environnement* et l’Énoncé de vision stratégique 2030 de la MRC.

Le préfet a rappelé que, selon l’Énoncé de vision stratégique 2030, la MRC de La Matanie souhaite devenir un milieu où la prospérité se conjugue avec un environnement sain. La bonne gestion des matières résiduelles (réduction du gaspillage, recyclage, compostage...) fait partie des solutions en permettant la réduction des gaz à effet de serre, la diminution des coûts d’enfouissement, le retardement des investissements coûteux de construction d’un nouveau lieu d’enfouissement technique, la diminution du fardeau fiscal des contribuables et l’augmentation des subventions

gouvernementales reliées aux redevances à l'élimination des matières résiduelles pour les municipalités qui en enfouissent le moins.

Le préfet a également fait part de ses attentes à l'égard de l'assistance, soit écouter et noter les préoccupations, les avis, les commentaires des gens en vue d'améliorer le projet de PGMR.

Le préfet a introduit M. Nixon Sanon, responsable du PGMR à la MRC pour présenter le projet de Plan. Celui-ci a mentionné que le projet de Plan sera présenté en plusieurs parties : le portrait-diagnostic, le plan d'action (les mesures prévues) et les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). Le document présenté au cours de l'assemblée est en annexe 5.

#### 2.2.1.1- Présentation du portrait et diagnostic du projet de PGMR

Les principaux éléments présentés dans le portrait-diagnostic sont :

- Une mise en contexte de la démarche de révision du PGMR en lien avec la mise à jour du plan d'action de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du rôle de la MRC et des municipalités locales dans la gestion des matières résiduelles ;
- Les objectifs du plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ;
- Le portrait de la gestion des matières résiduelles en Matanie notamment la présentation des données de caractérisation des matières résiduelles au regard des cibles et objectifs gouvernementaux ;
- Les forces et faiblesses du système de gestion des matières résiduelles en Matanie.

À la suite de la présentation du portrait-diagnostic, M. Banville, l'animateur de l'assemblée, a invité les gens de l'assistance à poser leurs questions en lien avec cette partie.

Pour rendre compte de la diversité des questions et avis reçus, et dans un souci de transparence, nous avons jugé utile d'inclure dans le présent rapport l'essentiel des interventions<sup>1</sup> enregistrées au cours de la séance.

##### ➤ *Intervention 1 (Madame Élie Lehouillier)*

*En lien avec le pourcentage fort élevé (plus de 75%<sup>2</sup>) de matières résiduelles valorisables déposées dans la poubelle en Matanie, madame Lehouillier souhaite savoir s'il existe en Matanie des filières de valorisation des matières tels les encombrants, les matières organiques,*

---

<sup>1</sup> Le présent de l'indicatif et le passé composé, dépendamment du contexte, sont utilisés pour retranscrire les interventions.

<sup>2</sup> Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel en matanie réalisée par Chamard Stratégies environnementales pour la MRC de La Matanie en 2018-2019.

les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), les résidus domestiques dangereux (RDD) et les textiles.

- Réaction

M. Sanon répond qu'il existe des points de dépôt en Matanie pour apporter les RDD, qu'un centre de tri de CRD fonctionne en Matanie et qu'un réseau de friperies travaillent en concertation pour diminuer l'enfouissement des matières textiles. Concernant les encombrants, le projet de PGMR comporte un ensemble de mesures qui visent à rendre plus performant l'écocentre de Matane et à bonifier l'offre de service pour pouvoir les récupérer. Quant aux matières organiques, des centaines de composteurs domestiques ont été distribués par le passé à la population dans une optique de traitement individuel. Mais, pour améliorer nos performances en gestion des matières résiduelles, la collecte et le traitement de type municipal des matières organiques débutent à l'automne 2022.

- Intervention 2 (M. Viateur De Champlain)

Concernant la performance en gestion des matières résiduelles exprimée de façon globale en kg par habitant, M. De Champlain mentionne que cette statistique n'est pas significative. Il pense que la performance de la MRC devrait être évaluée en fonction des quantités de matières résiduelles générées et récupérées par secteur (résidentiel, institutionnel, commercial et industriel) séparément. Il a pris l'exemple de l'hôpital de Matane où les chambres ont seulement une poubelle. Aucun tri à la source n'est effectué. Il n'y a pas de bac de recyclage dans les chambres.

M. De Champlain veut connaître le pourcentage de matières recyclables récupérées dans le bac et vendu à des recycleurs. Il a déjà entendu que seulement 11% des matières récupérées dans le bac de recyclage (bac bleu) sont vendues.

- Réaction

M. Sanon mentionne qu'il ne dispose pas, au moment de la présentation, des statistiques des quantités de matières recyclables vendues par le Groupe Bouffard (propriétaire du centre de tri où sont acheminées les matières recyclables récupérées en Matanie). Mais, le taux de rejet des matières recyclables récupérées est d'environ 15%. En d'autres termes, 85% des matières récupérées sont potentiellement disponibles à la vente à des recycleurs.

Concernant la présentation du bilan annuel par secteur générateur au lieu de la performance globale, le comité prend note de la proposition.

➤ *Intervention 3 (Madame Catherine Berger)*

*En lien avec la démarche de révision, madame Berger pose la question de la participation des ICI. Quel est le taux de réponse au sondage qui a été préparé par la MRC en amont de la révision ?*

• *Réaction*

*M. Sanon mentionne qu'un total de 53 personnes et entités (organismes, institutions et autres) ont répondu au sondage de la MRC et ont participé à la démarche de concertation en amont de la révision du PGMR. M. Sanon mentionne les institutions importantes, en termes de gisements de matières résiduelles générées, qui ont été contactées mais n'ont pas donné suite aux sollicitations de la MRC pour participer à la démarche de concertation.*

2.2.1.2- *Présentation du plan d'action du projet de PGMR (mesures de mise en œuvre prévues)*

M. Sanon a regroupé et présenté, parmi les 49 mesures du projet de PGMR, les mesures de réduction à la source, les mesures de réemploi, les mesures de recyclage et d'autres formes de valorisation (voir annexe 2).

➤ *Intervention 4 (M. Viateur De Champlain) : mesure relative à la tarification incitative*

*L'une des mesures prévues au projet de Plan est la possibilité pour les municipalités locales d'étudier les options relatives à la tarification incitative pour encourager les gens les gens à réduire leur génération de matières résiduelles. M. De Champlain veut savoir pourquoi la tarification incitative n'a pas encore été étudiée comme une option ou une stratégie de réduction des déchets en Matanie ? Il pense que si les citoyens étaient facturés selon la fréquence de collecte de leur bac de déchets, la MRC de La Matanie serait plus performante en gestion des matières résiduelles. De plus, le bilan carbone de la MRC serait plus faible (en lien avec la diminution des déplacements des camions de collecte). Les gaz à effet de serre générés par la gestion des matières en Matanie pourraient diminuer si la tarification incitative est mise en oeuvre.*

• *Réaction*

*M. Sanon mentionne qu'un ensemble d'éléments liés à la logistique de la collecte, tels des bacs dotés de puce ou des camions de collecte avec des balances conformément calibrées, rendent impossible la mise en place d'une telle mesure à court terme. D'où la nécessité d'étudier les différentes options et les implications de la tarification pour une éventuelle mise en œuvre à moyen et à long termes.*

*Concernant la prise en compte de l'émission des gaz à effet de serre liés à la collecte des matières résiduelles, M. Olivier Banville a souligné que cet aspect est noté.*

➤ *Intervention 5 (Madame Victoire Marin) : mesures relatives à l'optimisation de la desserte du territoire en points de collecte affiliés ou non à l'écocentre de Matane*

En ce qui a trait à la nécessité pour la MRC de La Matanie d'implanter des points de collecte d'objets divers reliés ou non à l'écocentre de Matane en vue d'améliorer sa performance en gestion des matières résiduelles, madame Marin demande si la municipalité des Méchins ne dispose pas déjà d'un écocentre qui pourrait desservir la population habitant à l'est de La Matanie.

• *Réaction*

M. Sanon répond que la municipalité des Méchins a sur son territoire un point de dépôt de diverses matières. Mais, ce lieu n'est pas un écocentre à proprement parler. Il n'y a pas de contrôle sur place, ni tri d'objets. Les matières qui y sont apportées sont acheminées directement au lieu d'enfouissement technique de Matane pour élimination.

➤ *Intervention 6 (Madame Victoire Marin) : mesures relatives à l'optimisation de la desserte du territoire en points de collecte affiliés ou non à l'écocentre de Matane*

Dans la perspective de réduction de l'enfouissement des matières résiduelles en provenance du territoire, madame Marin suggère de créer une page sur les réseaux sociaux pour permettre à la population de réaliser des échanges ou des dons d'objets, de matières ou d'encombrants récupérables.

• *Réaction*

M. Sanon mentionne que le comité ad hoc prend note de la proposition.

➤ *Intervention 7 (M. Ghislain Miousse) : mesures relatives à l'optimisation de la desserte du territoire en points de collecte affiliés ou non à l'écocentre de Matane*

M. Miousse fait part de son expérience à titre d'intervenant d'une ancienne ressourcerie qui a fonctionné pendant plusieurs années à Matane et de son souhait de voir la mise en place d'une nouvelle ressourcerie visant à récupérer des objets dans une optique de réemploi. Il déplore le fonctionnement en vase clos des acteurs du territoire qui interviennent dans la gestion des encombrants en particulier. Il suggère que l'écocentre de Matane, compte tenu de son positionnement géographique dans le parc industriel de Matane, soit le lieu désigné pour le dépôt, la récupération, le tri, la vente ou le don d'encombrants partagés par la population.

• *Réaction*

M. Sanon mentionne que le comité ad hoc prend note de la suggestion.



- *Intervention 8 (M. Guy Ahier du Groupe environnement Uni-Vert région de Matane) : traitement des matières organiques en provenance de la MRC de La Haute-Gaspésie à la plateforme de compostage de Matane (implantation prévue pour l'été 2022)*

*M. Ahier rappelle que la MRC de La Haute-Gaspésie, par entente avec la Ville de Matane, utilise le lieu d'enfouissement technique de Matane pour enfouir les déchets en provenance de son territoire. Il rappelle également que les matières organiques de la MRC de La Haute-Gaspésie seront traitées à Matane en vertu d'une autre entente avec la Ville de Matane. M. Ahier s'interroge sur l'opportunité d'établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles pour les MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie (territoire d'application commun) en vue de mettre en œuvre des mesures communes pour gérer les matières résiduelles.*

- *Réaction*

*M. Sanon mentionne que la décision d'élaborer et de mettre en œuvre un plan conjoint de gestion des matières résiduelles des deux MRC n'est pas seulement technique, c'est également une décision politique dans la mesure où les conseils des deux MRC doivent se mettre d'accord et approuver chacun de leur côté une telle mesure. M. Sanon mentionne que le comité ad hoc prend note de la proposition.*

- *Intervention 9 (M. Viateur De Champlain) : implantation de la collecte et du traitement des matières organiques*

*M. De Champlain propose que la MRC de La Matanie et les municipalités mettent l'accent sur la formation et l'éducation de la population au compostage domestique. Selon M. De Champlain, pour réduire l'émission des gaz à effet de serre lié au transport des camions de collecte, les gens devraient faire du compost chez eux.*

*M. De Champlain profite pour émettre des réserves sur le mode de gestion de la vidange des boues de fosses septiques. Il pense qu'il ne devrait pas y avoir de vidange de fosses septiques tous les deux ans pour les résidences principales étant donné que les bactéries du champ d'épuration digèrent toute la matière organique présente. M. De Champlain dit ne pas mettre à la poubelle les résidus de viande, mais les jette aux toilettes pour leur digestion par des bactéries. Il veut ainsi éviter l'émission de gaz à effet de serre lié au transport.*

- *Intervention complémentaire*

*M. Éric Côté fait part de son désaccord au mode de gestion proposé par M. De Champlain des résidus de viande. D'une part, selon M. Côté, les résidus de viande jetés dans les toilettes vont contaminer l'eau et, d'autre part, ces résidus vont contribuer à saturer le réseau de traitement (égouts, stations d'épuration) dont les coûts d'aménagement et d'exploitation sont importants et, de surcroît, a une capacité maximale de traitement limité. M. Côté rappelle qu'il faut éviter de mélanger le plus possible le liquide et les matières solides dans les stations d'épuration.*

Concernant le mode de gestion des boues de fosses septiques, M. Sanon mentionne que la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées effectuée tous les deux ans pour les résidences occupées durant toute l'année et tous les quatre ans pour les chalets (occupation saisonnière) est une obligation découlant du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées<sup>3</sup> (Q-2, r. 22). M. Turcotte mentionne que le comité ad hoc prend note des commentaires de M. De Champlain concernant la gestion des boues de fosses septiques.

### 2.2.1.3- Présentation des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (voir annexe 2).

M. Sanon résume les principales mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). Elles concernent notamment les activités de promotion du concept Zéro déchet, de vulgarisation des services offerts à l'écocentre de Matane, d'inspection des bacs, de sensibilisation du public aux coûts de gestion des matières résiduelles, etc.

➤ *Intervention 10 (Madame Élie Lehouillier) : services offerts à l'écocentre*

*Madame Lehouillier souhaite connaître les moyens qui vont être mis en œuvre pour informer la population des services fournis à l'écocentre*

- *Réaction*

*M. Sanon mentionne que, depuis plusieurs années, des visites à l'écocentre et au lieu d'enfouissement technique sont organisées pour le grand public. Pour les prochaines années, des campagnes de sensibilisation mêlant des messages radiodiffusés, des vidéos publiées sur les réseaux sociaux, entre autres, vont être menées pour faire connaître davantage les services fournis à l'écocentre de Matane.*

➤ *Intervention 11 (M. Gérald Beaulieu) : ISÉ*

*M. Beaulieu veut savoir si la MRC dispose des données sur les activités de recyclage par tranche d'âge. M. Beaulieu veut comprendre les habitudes de recyclage des jeunes adultes notamment par rapport à la consigne des canettes d'aluminium et l'impact de mettre les canettes dans le bac de recyclage au lieu de la consigne quand on sait que le taux de consigne est généralement plus élevé que le taux de récupération des matières recyclables de la collecte sélective.*

- *Intervention complémentaire*

*M. Éric Côté mentionne que la tendance qui consiste à mettre les contenants consignés dans le bac bleu, même si elle n'est pas encouragée, est préférable que de les mettre à poubelle. Les contenants consignés mis dans le bac bleu sont triés dans les centres de tri et vendus. Ce qui*

---

<sup>3</sup> Article 13.

permet de rentabiliser les activités. M. Côté profite pour informer l'assistance de la mise en œuvre prochaine de la consigne élargie.

Concernant la participation de la population aux activités d'ISÉ par tranche d'âge, M. Côté mentionne que RECYC-QUÉBEC a fait faire une étude au niveau provincial relative aux comportements et aux habitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV qui fournit des informations pertinentes à ce sujet<sup>4</sup>.

➤ *Intervention 12 (M. Viateur De Champlain) : ISÉ*

M. De Champlain veut connaître le budget annuel des activités d'ISÉ de la MRC.

• *Réaction*

M. Sanon mentionne qu'en moyenne environ 1 000 unités d'occupation sont sensibilisés par année. M. Banville complète la réponse en mentionnant que le budget annuel de la MRC est d'environ 15 000 à 20 000 dollars.

➤ *Intervention 13 (Madame Élie Lehouillier) : ISÉ*

Combien de personnes seront embauchées pour mettre en œuvre les mesures d'ISÉ ?

• *Réaction*

M. Sanon mentionne qu'au cours des trois dernières années, 6 ou 7 personnes, embauchées par la ville de Matane, la MRC de La Matanie et son partenaire dans le domaine, participent aux activités d'ISÉ. Ce nombre pourrait augmenter au cours des prochaines années.

#### 2.2.1.4- Questions générales en lien avec le projet de PGMR

M. Olivier Banville informe l'assistance que le comité souhaite répondre aux diverses questions relatives au projet de PGMR sans égard au contenu présenté au cours de l'assemblée.

➤ *Intervention 14 (M. Guy Ahier du Groupe environnement Uni-Vert région de Matane) : rapport de consultation publique*

M. Ahier veut savoir si les commentaires des organismes, comme le Groupe environnemental Uni-Vert région de Matane, seront pris en compte en vue de la modification du projet de PGMR avant sa transmission à RECYC-QUÉBEC.

• *Réaction*

M. Sanon profite de l'intervention de M. Ahier pour informer l'assistance que plus d'une vingtaine de personnes (ou représentant d'organismes) ont participé au processus de consultation publique. M. Sanon poursuit en indiquant que les avis et commentaires reçus

---

<sup>4</sup> <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens2021.pdf>

seront pris en compte en vue de la modification du projet de PGMR et seront inclus dans le rapport de consultation publique.

➤ *Intervention 15 (M. Viateur De Champlain) : savoir-faire écoresponsable des aînés de La Matanie*

*M. De Champlain dit qu'il se sent concerné par la mesure 41 du projet de PGMR par laquelle la MRC et ses partenaires visent à mettre en valeur, par le biais d'activités spécifiques, le savoir écoresponsable des aînés.*

• *Intervention complémentaire*

*Madame Catherine Berger dit vouloir contacter M. De Champlain pour le compte de l'organisme qu'elle représente, un des partenaires de la MRC, en vue de la réalisation des activités de partage intergénérationnel. L'objectif est de mettre l'emphase sur le savoir-faire des aînés en termes de réemploi et de recyclage d'objets de toutes sortes.*

➤ *Intervention 16 (M. Viateur De Champlain) : bilan annuel de la performance des municipalités en gestion des matières résiduelles*

*M. De Champlain propose, en plus de réaliser le bilan annuel des performances des municipalités locales en gestion des matières résiduelles, d'étudier l'impact de la collecte et du transport des matières résiduelles sur l'émission des gaz à effet de serre et de viser la réduction annuelle de ces gaz.*

• *Réaction*

*M. Sanon mentionne que le comité ad hoc prend note de la proposition.*

Après s'être assuré que l'assistance n'a plus de questions, M. Olivier Banville invite M. Andrew Turcotte à présenter le mot de la fin et à procéder à la levée de l'assemblée.

M. Turcotte remercie les gens de l'assistance d'avoir participé au processus de consultation publique, posé des questions et fait des commentaires pertinents au cours de l'assemblée.

M. Turcotte met fin à l'assemblée à 20 h 50.

### 2.3- Avis et commentaires reçus

La MRC de La Matanie a reçu des avis et commentaires, par téléphone et en ligne, de sept (7) citoyens et citoyennes concernant le projet de PGMR. Le résumé des commentaires et avis est présenté ci-dessous :

- **Avis de M. Patrick Landry de Saint-Léandre (reçu par téléphone le 6 mai 2022)**  
*Les gens à l'hôpital de Matane jettent des quantités astronomiques de matières à la poubelle. Ils ne recyclent pas. La MRC doit trouver, avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent, un moyen d'encourager l'utilisation du bac de recyclage à l'hôpital de Matane.*
  
- **Avis de madame Isabelle Imbeault de Matane (reçu en ligne le 9 mai 2022)**  
*Madame Imbeault souhaite que la collecte et le traitement des matières organiques soient implantés le plus rapidement possible.*
  
- **Avis de madame Annie St-Jean de Matane (reçu en ligne le 13 mai 2022)**  
*Madame St-Jean déplore qu'en 2022 les municipalités de la MRC de La Matanie n'offrent pas encore le service de collecte des résidus alimentaires en vue de leur compostage.*
  
- **Avis de M. Simon Vallée de Saint-Ulric (reçu en ligne le 1<sup>e</sup> juin 2022)**  
*Dans un monde de surconsommation de services, d'augmentation des taxes et d'inflation, je me demande quelle est la pertinence de passer avec un gars en camion qui pollue pour ramasser des fonds de poubelles, plus la manutention pour la transformation en compost ? Je ne suis pas certain que le bilan environnemental et financier soit positif dans un tel projet en zone rurale en plus. Merci.*
  
- **Avis de M. Guy Ahier du Groupe environnemental Uni-Vert région de Matane (reçu par téléphone le 17 juin 2022).**
  - *PGMR conjoint : la MRC de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie doivent réaliser un PGMR conjoint en vue d'avoir des mesures conjointes et effectuer un suivi conjoint des mesures étant donné que la MRC de La Haute-Gaspésie enfouit à Matane les déchets générés sur son territoire et utilisera la plateforme de compostage de Matane pour traiter les matières organiques de son territoire.*
  - *Droit de regard : maintenir le droit regard relatif à l'élimination des matières résiduelles seulement pour les MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie.*
  - *Résidus de pâtes et papiers : demander à RECYC-QUÉBEC de réintroduire les résidus de pâtes et papiers comme matières visées par les PGMR de manière à permettre aux*

*MRC d'assurer un contrôle sur les lieux d'enfouissement privés et de connaître les proportions de résidus papetiers valorisés et enfouis.*

- *Gros encombrants : s'assurer du suivi effectif des quantités d'encombrants collectés et récupérés par municipalité. Effectuer des visites aléatoires des installations des entrepreneurs qui font la collecte des encombrants. Les municipalités doivent respecter l'esprit du PGMR qui exige le tri des encombrants récupérables.*
  - *Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) : favorable à l'objectif visant à orienter 100% des résidus CRD vers un centre de tri. Cependant, la MRC doit s'assurer de l'atteinte de cet objectif.*
  - *Résidus électroniques : la MRC doit transmettre une résolution à l'association pour le recyclage des produits électroniques en vue d'augmenter le nombre de points de dépôt sur le territoire.*
  - *Optimisation de l'écocentre de Matane : la MRC doit s'assurer que des gens soient formés à la réparation des produits électroniques et des électroménagers.*
  - *Lieu d'enfouissement technique (LET) de Matane : il doit y avoir un suivi en temps réel du lixiviat. Le rapport des revenus générés par le LET doit être disponible au public.*
  - *Le taux de récupération des matières recyclables de la collecte sélective est trop faible. Les activités d'ISÉ doivent mettre l'accent sur ces matières.*
  - *Le Groupe environnemental Uni-Vert région de Matane accueille favorablement le projet de PGMR mais s'inquiète du suivi de certaines mesures.*
- *Avis de M. Éric Côté, coordonnateur à l'environnement et au développement durable à la ville de Matane (reçu par courriel le 22 juin 2022)*
- *Mesure 12 concernant la mise en place des écocentres satellites de l'écocentre de Matane : explorer d'autres types de gouvernance des écocentres.*
  - *Mettre en place en place ou publiciser les sites de vente ou d'échange d'objets usagés.*
  - *Mesure 14 concernant la mise en place d'une écoboutique à l'écocentre de Matane : trouver un local au centre de ville de Matane de préférence.*
  - *Mesure 19 concernant la poursuite de l'implantation de la collecte et du traitement de la matière organique dans les résidences unifamiliales et les résidences de 6 à 9 logements : ajouter dans le libellé les résidences de 2 à 5 logements.*
  - *Mesure 21 concernant l'ajout des équipements de récupération de la matière organique dans les lieux publics : pas efficace. Beaucoup trop de contaminants (risque de contamination trop importante).*

- *Mesure 24 concernant la mise en place de sites de collecte de plastiques agricoles dans les grandes fermes : la collecte municipale des plastiques agricoles, dans le bac bleu, est peu adaptée à ce type de collecte.*
- *Mesure 31 concernant les secteurs municipaux non carrossables et non desservis par les camions de collecte des matières résiduelles : évaluer le regroupement de collecte pour certaines municipalités.*

➤ *Avis de M. Viateur De Champlain (reçu par téléphone le 27 juin 2022)*

M. De Champlain a participé à l'assemblée publique mais a souhaité ajouter des éléments d'informations aux points qu'il a déjà soulevés au cours de l'assemblée. Ces points sont les suivants :

- *Vidange des fosses septiques des résidences isolées : préalablement à la vidange d'une fosse septique, une inspection à l'aide d'un petit véhicule doit être réalisée afin de juger de la nécessité ou non de la vidanger (et de se déplacer avec un gros camion pour se rendre sur place). La vidange doit concerner uniquement les fosses septiques pleines en vue de réduire l'émission des gaz à effet de serre due à la circulation des camions de vidange.*
- *Le projet de PGMR est bon. Mais la réduction des gaz à effet de serre doit être pris en compte.*

Une synthèse des avis, commentaires et propositions reçus au cours de la consultation publique est présentée au tableau 2 de la section suivante.

Certaines propositions présentées dans le tableau 2 sont déjà prévues dans le projet de PGMR. Pour celles qui ne le sont pas et qui sont applicables, le projet de PGMR sera modifié pour les intégrer. Pour les propositions qui ne pourront pas être mises en œuvre par les municipalités dans les conditions actuelles, des explications justifiant leur mise en retrait, pour le moment, sont fournies.

### III- Synthèse de la consultation publique

Le tableau suivant fait la synthèse des avis, commentaires et propositions recueillis au cours de la consultation publique.

Tableau 2. Synthèse des avis, commentaires et propositions

No	Proposition	Retenue	Déjà présente	Bonification ou modification du projet de PGMR/Proposition
1	Évaluer la performance en gestion des matières résiduelles de la MRC par secteur (résidentiel, institutionnel, commercial et industriel séparément)	Oui	Partiellement	Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR fait déjà état des quantités récupérées et enfouies pour le secteur résidentiel, et le secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI)
2	Mettre en place la tarification incitative pour encourager les gens à réduire les quantités de matières résiduelles générées	Oui	Oui	Cette mesure est optionnelle et vise à inciter les municipalités locales à étudier les voies et moyens et, à déterminer, l'opportunité de mettre en œuvre une telle stratégie. Mesure 8 du projet de PGMR.
3	Calculer le bilan carbone ou l'émission des gaz à effet de serre lié à la collecte et au transport des matières résiduelles et déterminer les moyens de les réduire	Oui	Non	La mise en œuvre de cette proposition dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre émis par les activités de la MRC sera étudiée.
4	Mettre en place ou faire la publicité des sites d'échange d'objets ou de matières existant sur le territoire	Oui	Non	
5	Faire de l'écocentre de Matane le lieu de dépôt/collecte, de récupération, de tri de vente ou de don des encombrants utilisables	Oui	Oui	Mesures 13, 14 et 15 du projet de PGMR
6	Réaliser un PGMR conjoint entre la MRC de La Matanie et la MRC de La Haute-Gaspésie	Non	Non	Il faudrait vérifier l'intérêt de la MRC de La Haute-Gaspésie à la réalisation d'un PGMR conjoint. Cette proposition sera étudiée lors de la révision du PGMR 2023-2029.
7	Réaliser une inspection préalable des fosses septiques des résidences isolées avant leur vidange et ne vidanger uniquement les fosses pleines	Non	Non	Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées définit les modalités de la vidange des fosses septiques. Les municipalités peuvent choisir une fréquence de vidange selon le mode d'occupation d'une résidence (habitée à l'année ou de façon saisonnière) ou le mesurage de l'écume ou des boues. La deuxième option implique de mesurer annuellement l'épaisseur de la couche d'écume ou de boues d'un ensemble de fosses septiques.
8	Favoriser le tri à la source des matières recyclables de la collecte sélective à l'hôpital de Matane	Oui	Oui	Mesures 7 et 36 du projet de PGMR
9	Implanter la collecte et le traitement de la matière organique	Oui	Oui	Mesures 19, 20 et 22 du projet de PGMR
10	Exercer un droit de regard sur les matières enfouies sur le territoire de la Matanie en provenance d'autres territoires	Oui	Oui	Section 6.6 du chapitre 6 du projet de PGMR



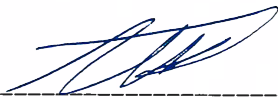
No	Proposition	Retenue	Déjà présente	Bonification ou modification du projet de PGMR/Proposition
11	Prendre en compte les résidus de pâtes et papiers dans les matières visées dans le PGMR et exercer un contrôle sur les lieux d'enfouissement privés du territoire	Non	Non	Les résidus de pâtes et papiers, pris en compte dans les générations précédentes de PGMR, ont été exclus des matières visées dans les PGMR actuels. Les lieux d'enfouissement privés sont régis par un règlement provincial particulier. La gestion de ces lieux privés ne fait pas partie des compétences des MRC.
12	S'assurer que les encombrants collectés sont triés pour en récupérer les matières récupérables	Oui	Oui	Mesure 17 du projet de PGMR
13	Orienter vers un centre de tri les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et s'assurer de l'atteinte de cet objectif	Oui	Oui	Tableau 6.1 du chapitre 6 du projet de PGMR
14	Transmettre une résolution à l'association pour le recyclage des produits électroniques en vue d'augmenter le nombre de points de dépôt sur le territoire	Oui	Non	
15	Former des réparateurs de produits électroniques et d'électroménagers	Oui	Oui	Mesure 6 du projet de PGMR
16	Suivre en temps réel le lixiviat du LET et rendre public le rapport des revenus	Non	Non	Ces informations peuvent être obtenues auprès de la Ville de Matane en suivant la procédure normale d'accès à l'information
17	Mettre l'accent sur la récupération des matières recyclables de la collecte sélective dans les activités d'ISÉ	Oui	Oui	Mesures 40 et 42 du projet de PGMR
18	Modifier la mesure 12 pour explorer d'autres types de gouvernance des écocentres	Oui	Non	
19	Mettre en place une écoboutique au centre-ville de Matane au lieu de l'écocentre	Oui	Oui	Il faudrait discuter de la meilleure localisation pour la mise en place de l'écoboutique.
20	Ajouter les résidences de 2 à 5 logements dans le libellé de la mesure 19	Oui	Oui	
21	Modifier la mesure 21 concernant l'ajout des équipements de récupération de la matière organique dans les lieux publics	Oui	Oui	
22	Modifier la mesure 24 concernant la mise en place de sites de collecte de plastiques agricoles dans les grandes fermes tout en maintenant la collecte de porte en porte dans les petites fermes	Non	Oui	La collecte de porte en porte des plastiques d'ensilage dans les petites fermes doit se poursuivre pour maintenir l'habitude, déjà bien ancrée, de récupération de cette matière auprès d'un certain nombre de producteurs agricoles. L'offre de ce service se poursuivra en attendant la mise en place des points de dépôt prévue en 2023 dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP).
23	Modifier la mesure 31 concernant les secteurs municipaux non carrossables et non desservis	Non	Non	Les secteurs géographiques non carrossables ne sont pas nécessairement contigus. Il s'agit plus d'un problème d'accès que d'un problème administratif.

## VI- Recommandations du comité *ad hoc*

Au regard des nombreux avis, propositions et recommandations reçus au cours de la consultation publique, le comité spécial de consultation publique du projet de PGMR de la MRC de La Matanie recommande au Conseil de la MRC de :

1. Favoriser la mise en place d'une écoboutique, d'une aire ou d'un site d'échanges d'encombrants en Matanie en vue de stimuler le réemploi d'objets réutilisables;
2. Optimiser la desserte du territoire en sites de collecte et de récupération de matières et bonifier l'offre de service de l'écocentre de Matane;
3. Étudier avec le Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS-BSL) les options pouvant encourager le tri des matières résiduelles dans ses installations;
4. Transmettre une résolution à l'Association pour le recyclage des produits électroniques en vue d'augmenter le nombre de points de dépôt sur le territoire, et ce, pour favoriser la récupération des résidus électroniques;
5. Présenter, dans la mesure du possible, le bilan annuel en gestion des matières résiduelles de La MRC de La Matanie par secteur générateur;
6. Poursuivre les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation en vue d'améliorer le bilan en gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matanie;
7. Étudier les options devant permettre la réalisation d'une étude visant à mesurer les sources de production de gaz à effet de serre d'origine municipale, en lien avec la gestion des matières résiduelles, en vue d'en réduire les quantités émises.

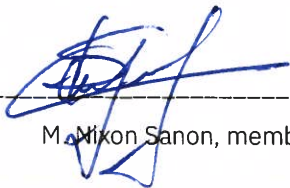
Rapport de consultation publique approuvé par les membres du comité *ad hoc*:



M. Andrew Turcotte, préfet



M. Olivier Banville, membre



M. Nixon Sanon, membre

## Annexes

## Annexe 1

Résolution d'adoption du projet de PGMR



# Municipalité régionale de comté de La Matanie

**EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 20 avril 2022 à 19 h 00 en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie**

Présences :

M<sup>mes</sup> Josée Marquis, maire de Saint-Adelme  
Francine Ouellet Leclerc, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
MM. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables  
Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant  
Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane  
Jonathan Massé, maire de Grosses-Roches  
Eddy Métivier, maire de Matane  
Dominique Roy, maire de Les Méchins  
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Absences :

M<sup>mes</sup> Mylaine Bégin, maire suppléant de Sainte-Paule  
Christine Pelletier, maire suppléant de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**RÉSOLUTION 244-04-22**

**ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)  
RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie est en vigueur depuis le 3 mars 2017 et, qu'en vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept (7) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie adopte le projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé (2023-2029);

**QU'**une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

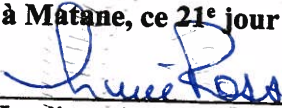
**QUE** le projet de Plan soit soumis à une consultation publique dans un délai d'au plus 60 jours;

**QUE** dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC rende public un sommaire du projet de Plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**QUE** le projet de plan soit disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SUJETTE À RATIFICATION  
à Matane, ce 21<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

  
La directrice générale et greffière-trésorière,  
Line Ross, M.B.A.

## Annexe 2

Audience des publicités informant la population de la consultation publique



# Publicités

MRC de La Matanie - Publicité (85839...)

Mis à jour il y a un instant



Ignorer les brouillons

Vérifier et publier



Rechercher et filtrer

Du 27 avr 2022 au 21 jun 2022



Campagnes

3 sélectionnés

Ensembles de publicités pour 3 Campagnes

Publicités

1 sélectionné



+ Créer

Dupliquer

Modifier

Test A/B



Aperçu

Règles

Voir la configuration



Rapports

<input type="checkbox"/>	Non / Oui	Publicité	Portée	Impressions	Début ↑	Fin	Clics uniques sur un lien	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consultations publiques - PGMR 2023-2029_Pub	19 468	20 350	3 mai 2022	6 mai 2022	47	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consultations publiques - PGMR 2023-2029_Pub - Traffic	3 243	10 716	7 mai 2022	17 jun 2022	141	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consultations publiques - PGMR 2023-2029_Pub - Traffic2	1 157	1 726	26 mai 2022	17 jun 2022	10	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consultations publiques - PGMR 2023-2029_Pub - Traffic3	3 192	8 735	26 mai 2022	17 jun 2022	44	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évènement : Plan de gestion des matières résiduelles de La Matanie - Assemblée ...	811	1 785	16 jun 2022	20 jun 2022	12	
<b>Résultats provenant de 5 pubs</b>			<b>21 160</b> Personnes	<b>43 312</b> Total			<b>233</b> Total	

### Annexe 3




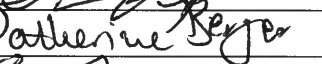
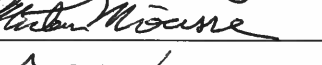

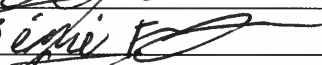







Liste des personnes présentes à l'assemblée publique



Assemblée publique de consultation du projet de PGMR 2023-2024

Mardi 21 juin à 19 h à la salle Rivière-Bonjour et via Zoom

Présence

No	Prénom	Nom	Municipalité de résidence	Signature
1	Olivier	Bonville	Bois-des-Souches	
2	Nik	SANON	St-Félicite	
3	Gérard	Beaulieu	Rivière des Saules	
4	Yvonne	Maritz	Grosses Pointes	
5	Catherine	Berger	Matane	
6	Chislain	Miçusse	Matane	
7	Jarôme	Caron	Matane	
8	VIAPEUR	DECHAMPLAIN	Matane	
9	Rémi	Fortin	Saint-René	
10	Eve	Lehoullier	Matane	
11	Guy	ANIRA	Matane	
12	Raymond	Bélair	" "	
13	ERIC	COTÉ	MATANE	
14	ANDREW	TUNCOFF	Saint-Félicite	
15	Julie	Vanla Cour	Matane	Via Zoom (NS)

## Annexe 4



Service de l'aménagement et de l'urbanisme  
158, rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage  
Matane (Québec) G4W 2E3

Téléphone : 418-562-6734  
Télécopieur : 418-562-7265  
Courriel : [mrcdelamatanie@lamatanie.ca](mailto:mrcdelamatanie@lamatanie.ca)

### **Assemblée publique de consultation du projet de PGMR 2023-2029**

**Mardi 21 juin à 19 h à la salle Rivière-Bonjour et via Zoom**

#### **Ordre du jour**

- 1- Introduction de la soirée par l'animateur (M. Olivier Banville) / Présence / Enregistrement de la séance
- 2- Présentation des intervenants (M. Olivier Banville)
- 3- Mot de bienvenue du préfet (M. Andrew Turcotte)
- 4- Présentation du projet de PGMR (Nixon Sanon)
  - Portrait et diagnostic
  - Mesures prévues : 3RV-E
  - Mesures relatives à l'ISÉ
- 5- Période d'échange / Questions générales sur le projet de PGMR (M. Olivier Banville)
- 6- Étapes à venir (Nixon Sanon)
- 7- Remerciements / Levée de l'assemblée (M. Andrew Turcotte)

## Annexe 5







Résumé du projet de PGMR présenté au cours de l'assemblée publique

# Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029



## Consultation publique

# PLAN

-  Propos d'introduction/ Inscription
-  Mot de bienvenue du préfet (M. Andrew Turcotte)
-  Présentation du projet de PGMR
-  Questions générales
-  Prochaines étapes
-  Mot de la fin / Levée de l'assemblée

# CONTEXTE

 Plan de gestion des matières résiduelles : **outil de planification régionale de la gestion des matières résiduelles**

 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (3RV-E)

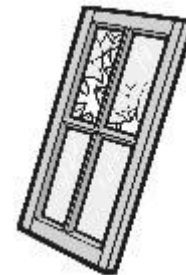
- ✓ Réduction (à la source)
- ✓ Réemploi
- ✓ Recyclage
- ✓ Valorisation
- ✓ Élimination

# POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## Plan d'action 2019-2024

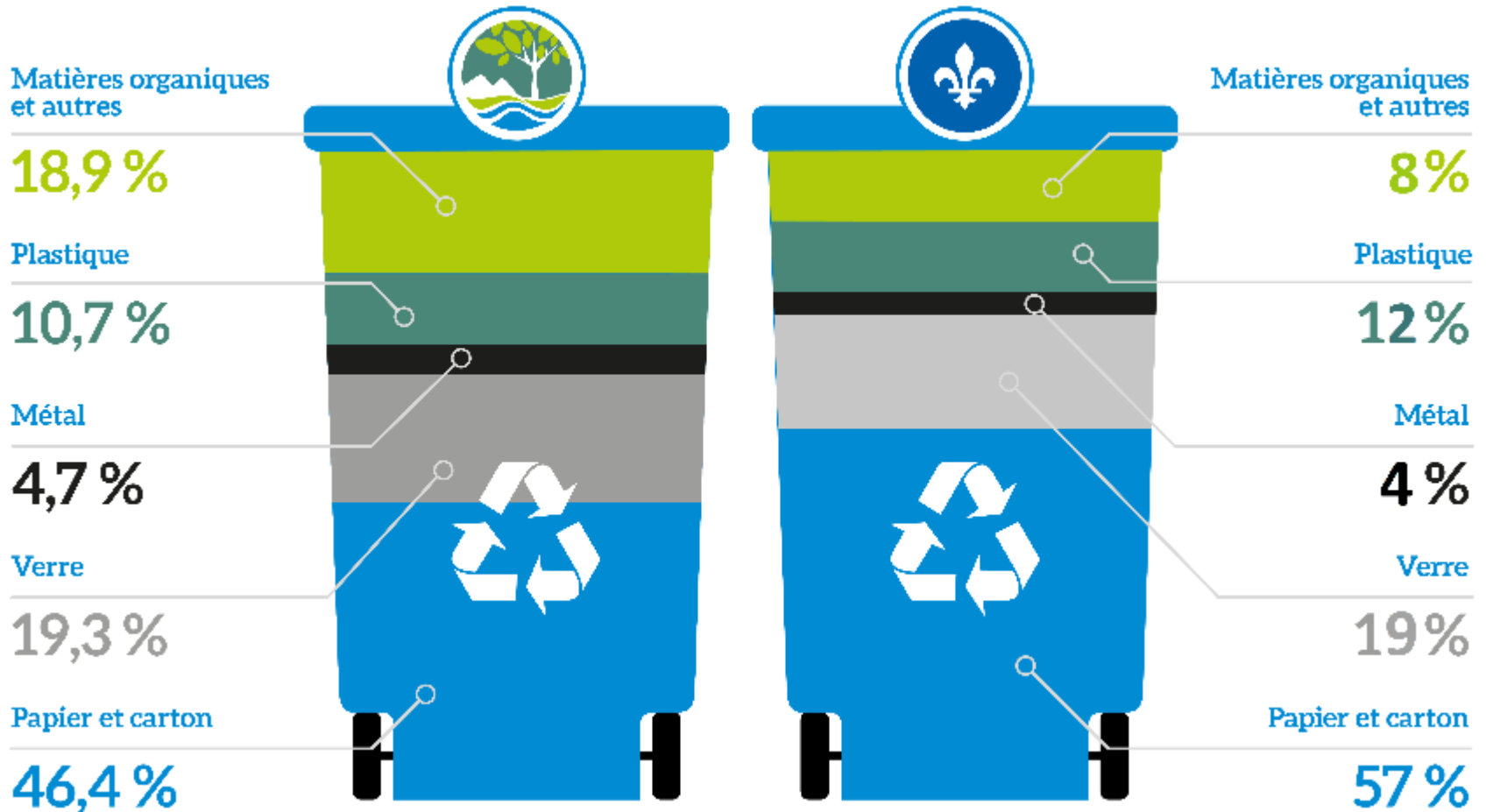


Réduire à **525 kg ou moins** la quantité de matières éliminées par habitant



Crédit photo : <http://www.pbaillargeon.com/produits-et-services/recyclage-de-beton>

# RÉSULTATS : MATIÈRES RECYCLABLES



**Québec : 77 kg/pers. (2015-2017)**

**La Matanie : 87 kg/pers. (2018)**



# RÉSULTATS : DÉCHETS

Autres matières  
(résidus ultimes)

23,7 %

Textiles

4,1 %

RDD

1,5 %

CRD

6,8 %

Encombrants

4,8 %

Matières recyclables

13,6 %

Matières organiques

45,5 %



Autres matières  
(résidus ultimes)

6 %

Textiles

4 %

RDD

1 %

CRD

7 %

Encombrants

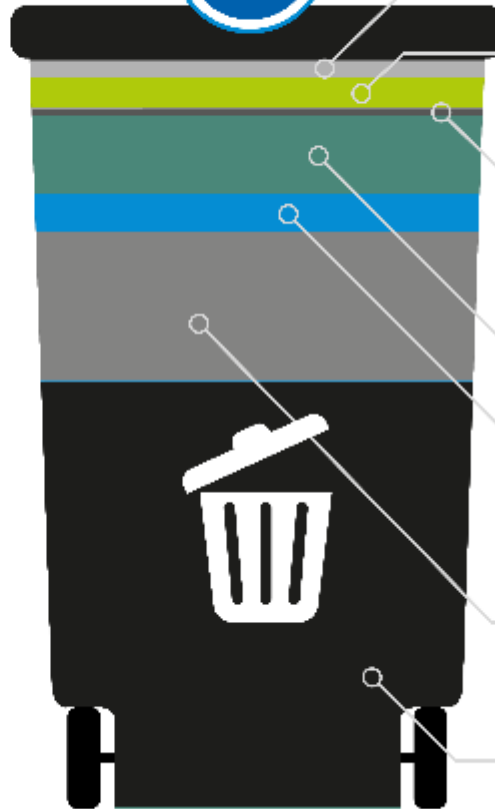
4 %

Matières recyclables

21 %

Matières organiques

57 %



Québec : 216 kg/pers. (2015-2017) (secteur résidentiel) (Estimation)

**La Matanie : 309 kg/pers.** (2019) (secteur résidentiel) (Valeur réelle)

La Matapédia : 221 kg/pers. (Valeur réelle)

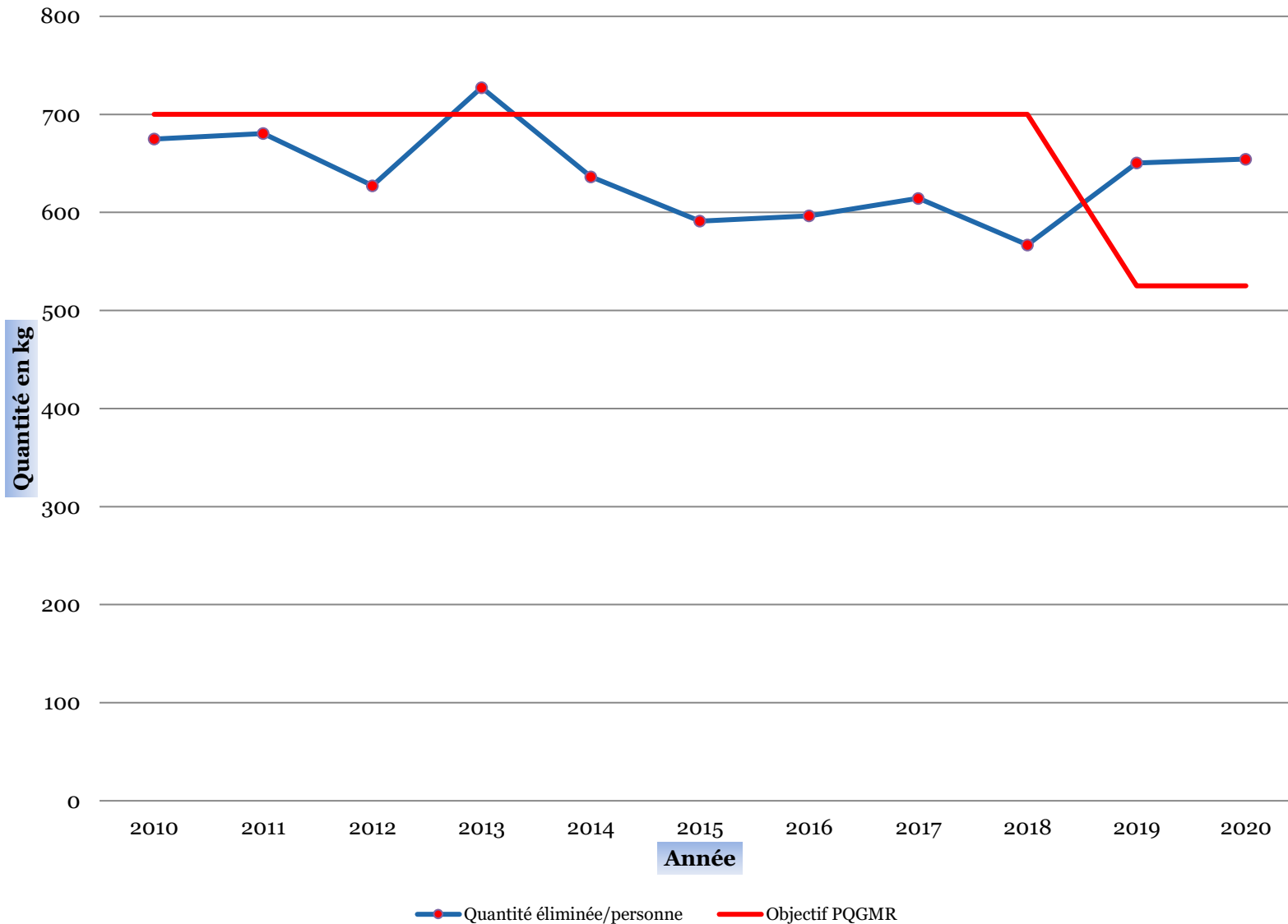
La Mitis : 223 kg/pers. (Valeur réelle)

## Bilan global (2019)

Indicateur	Cible Gouv.	MRC de La Matanie	Appréciation
Élimination par personne (kg)	525	650 (654)	X
Matières recyclables	75%	70%	X
Matières organiques	60%	18	X
Résidus CRD	80%	81	✓

# Élimination par personne (total)

Quantité de matières résiduelles éliminées par personne



# DÉMARCHE DE RÉVISION



Consultation des municipalités



Consultation citoyenne et auprès des entreprises –  
Sondage en ligne



Consultation auprès des institutions (École secondaire,  
CISSS-BSL, Cégep de Matane)



Organismes / groupes environnementaux (Groupe  
environnemental Uni-Vert région de Matane, Citoyens et  
citoyennes de La Matanie pour l'Environnement, Synergie  
Matanie)

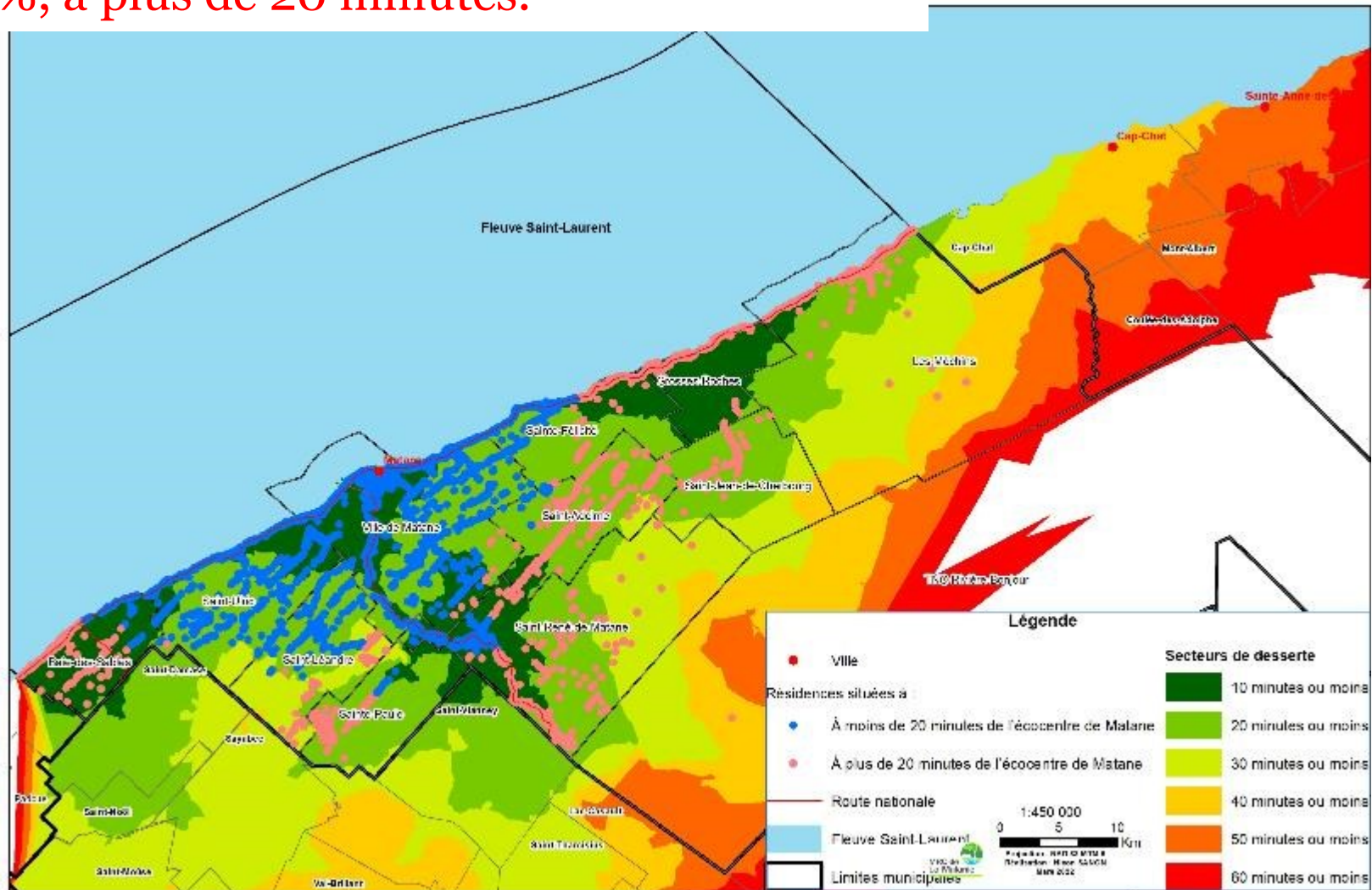
# DIAGNOSTIC - FAIBLESSES GMR

- Taux d'enfouissement élevé par personne
- Taux d'enfouissement très inégal entre municipalités
- Secteurs non desservis par la collecte p-à-p (prob. d'accès)
- Modèle de tarification au LET (population vs enfouissement réel)
- Collecte et traitement des résidus de tables et verts
- Enfouissement important de gros rebuts (encombrants)
- Écocentre de Matane (taux de valorisation à améliorer)
- Faible couverture de la desserte en écocentre

# DIAGNOSTIC - FAIBLESSES GMR

Localisation résidences et chalets :

- 50%, à plus de 10 minutes;
- 25%, à plus de 20 minutes.



# ACTIONS / MESURES

## Réduction à la source

- Réduire le gaspillage alimentaire (cuisines collectives, frigos partagés)
- Organiser des ateliers de réparation d'objets de toutes sortes (Combattre l'obsolescence programmée)
- Tarification incitative (option à étudier) (collecte des déchets)
- Interdire le dépôt de matières organiques dans la poubelle
- Réduire l'usage des produits à usage unique
- Revoir la tarification au LET de Matane

# ACTIONS / MESURES

## Réemploi ou réutilisation

- Optimiser la desserte en écocentre du territoire
- Réaménager l'écocentre de Matane
  - ✓ Aire d'échanges
  - ✓ Écoboutique (apport d'objets utilisables/encombrants)
  - ✓ Aire de réparation d'objets
- Exiger le tri des encombrants / Gros rebuts
- Soutenir financièrement les friperies dans la réutilisation et la valorisation du textile



# ACTIONS / MESURES

## Récupération – Recyclage – Valorisation

- Implantation et collecte des résidus alimentaires et verts (résidentiel et entreprises)
- Renforcer et élargir la collecte des plastiques agricoles
- Recycler les boues des étangs d'épuration
- Assurer une meilleure gestion des points de dépôt municipaux (produits sous REP)

# ACTIONS / MESURES

## Information – Sensibilisation - Éducation

- Organiser des activités variées de sensibilisation
  - ✓ Activités zéro déchet
  - ✓ Porte-à-porte / Inspection de bacs de recyclage
  - ✓ Activités dans les écoles et camps de jour
  - ✓ Activités dans les évènements publics
  - ✓ Activités pour les aînés
  - ✓ Services fournis par l'écocentre de Matane
- Réaliser des activités pour les gestionnaires de commerces, épiceries, autres entreprises et pour le grand public à la collecte et au traitement des matières organiques
- Informer le public du coût collectif et individuel de l'enfouissement des déchets

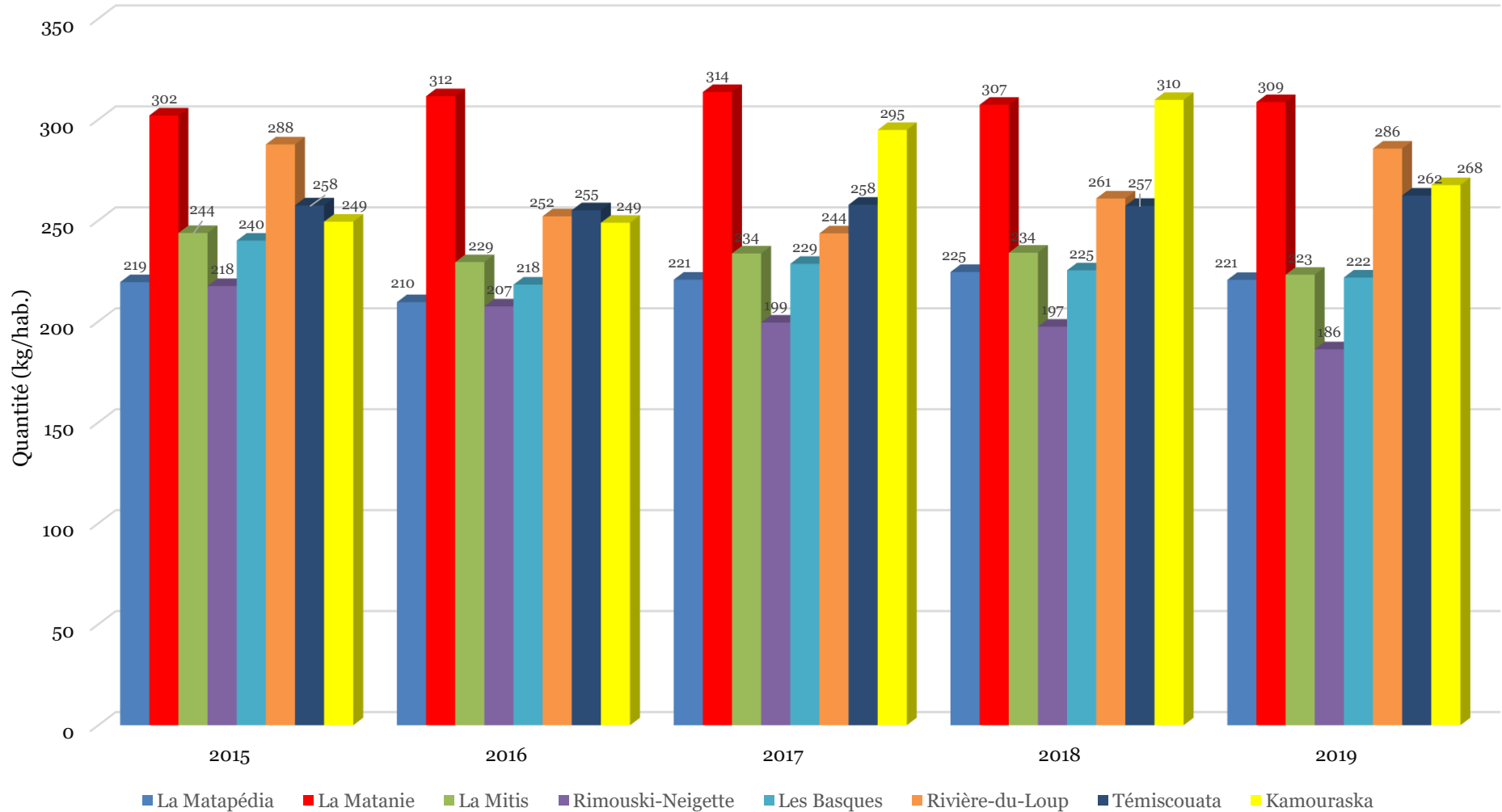
# PROCHAINES ÉTAPES : PGMR

- Adoption du projet de PGMR 2023-2029
- Consultation publique : au moins une assemblée pub.
- Rapport de l'assemblée publique de consultation
- Modification du projet de PGMR
- Transmission projet PGMR modifié à RECYC-QUÉBEC
- Analyse de conformité de projet de PGMR
- Adoption du PGMR

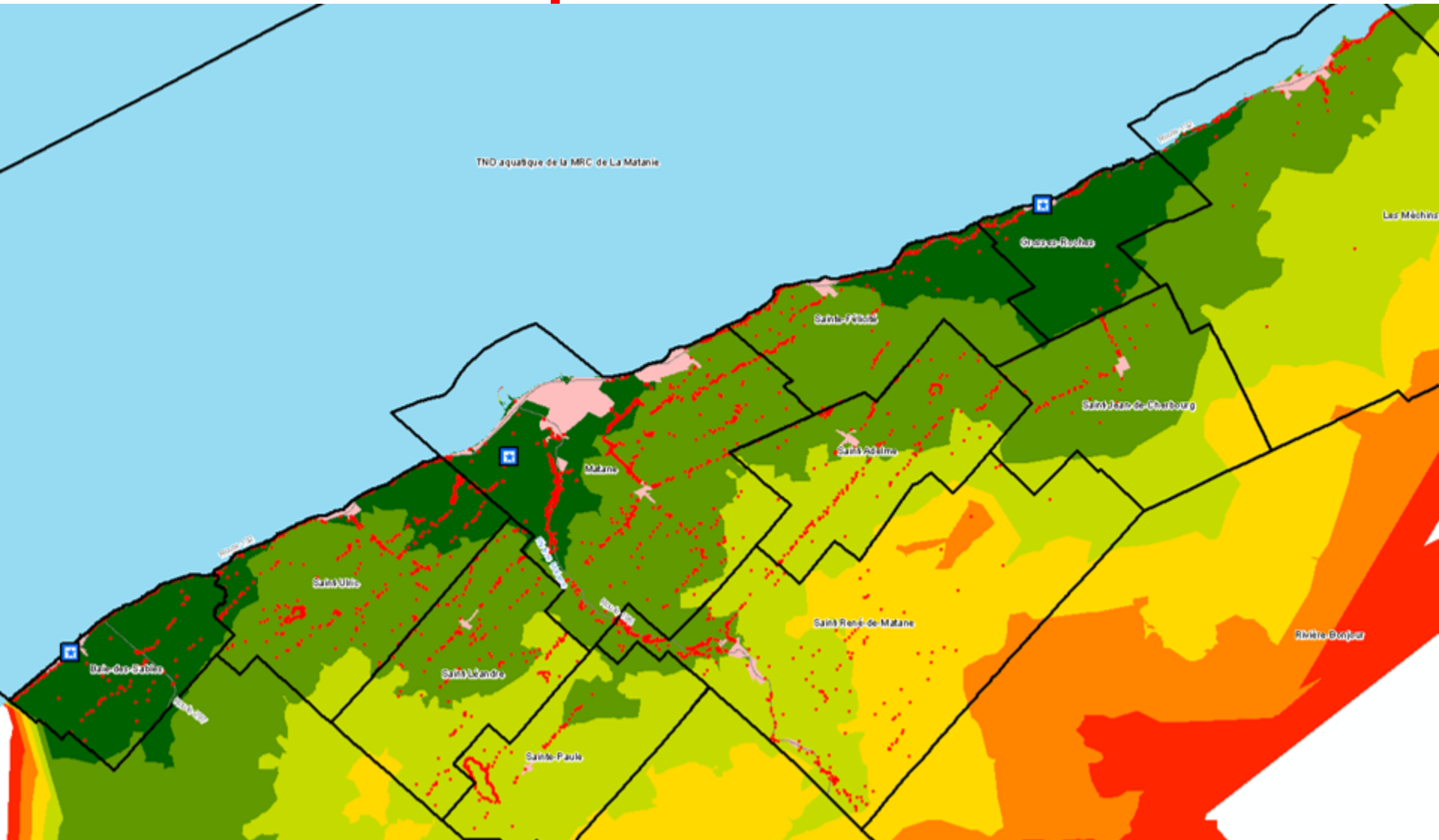


Merci de votre attention

## Élimination de déchets par habitant - MRC du Bas-Saint-Laurent (Résidentiel)



# Écocentres: optimisation de la desserte



Localisation résidences et chalets (scénario optimal):  
93% des résidences localisées à moins de 20 minutes.

# Coût de gestion des matières résiduelles

## Saint-Jean-de-Cherbourg (2020)

Déchets	
Coût total (\$)	21 611
Subventions reliées aux redevances (\$)	1 299 (6%)
<b>Coût par habitant (\$)</b>	<b>122</b>
<b>Coût par porte (u.o.) (\$)</b>	<b>161</b>
Matières recyclables (collecte sélective)	
Coût total (\$)	9 751
Montant compensation (\$)	7 259 (74%)
<b>Coût par habitant (\$)</b>	<b>15</b>
<b>Coût par porte (u.o.) (\$)</b>	<b>20</b>

# Coût de gestion des matières résiduelles

## Saint-Ulric (2020)

### Déchets

Coût total (\$)	34 871
Subventions reliées aux redevances (\$)	10 922 <b>(31%)</b>
<b>Coût par habitant (\$)</b>	<b>16</b>
<b>Coût par porte (u.o.) (\$)</b>	<b>25</b>
<b>Matières recyclables (collecte sélective)</b>	
Coût total (\$)	51 855
Montant compensation (\$)	51 590 <b>(99,5%)</b>
<b>Coût par habitant (\$)</b>	<b>0,17</b>
<b>Coût par porte (u.o.) (\$)</b>	<b>0,27</b>

**265 \$**





## Évolution revenus disponibles et déchets générés / habitant - Résidentiel

